

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS

-----  
Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

-----  
Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Avenant n°3 au contrat  
d'affermage pour la gestion  
du centre aquatique  
intercommunal

Date de convocation :

05 juin 2023

Date de séance :

13 juin 2023

Date d'affichage :

19 juin 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la CCNS à PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, BRIAU, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE.

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, PHILIPPE, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, LOUETTE,

*Etaient absents, excusés :*

Mme CAPRON, DE ALMEIDA, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, DELATRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D. LEBLANC JM.

M LEITAO donne pouvoir à M DUFRENOY

M PARMENTIER donne pouvoir à M HENRY

M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY

Secrétaire de séance : M PINCHON

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Après présentation par le Président du projet d'avenant tel qu'il a été transmis à l'ensemble des membres du conseil et visant à :


- introduire par voie d'avenant les dispositions de la note de cadrage du 17/11/2020 concernant les modalités de règlement de la compensation des contraintes de service public,
- modifier les dispositions prises à l'avenant n°2 au contrat d'affermage, tenant compte du souhait de la collectivité de ne plus indexer les tarifs au 01/09/2023,
- définir les modalités de compensation suite à la décision d'application partielle de la formule d'indexation des tarifs à compter du 01/01/2024,
- modifier les prestations intégrées au pass "plénitude" et créer un pass "plénitude premium" ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- approuve les dispositions de l'avenant n°3 au contrat d'affermage,
- autorise le Président à procéder à la signature de l'avenant n°3 du contrat d'affermage.
- autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 19 juin 2023 et de sa publication le 19 juin 2023.

